

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024

Projet procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, le **lundi 3 juin 2024 à 19 h 30**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Mme Francine Julien	Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #2 M. Christian Lemay	Siège #5 M. Jocelyn Chamberland
Siège #3 Mme Dominique Laforce	Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Mme Anny Boisjoli agira à titre de greffière de la séance.

Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour.

124-06-2024

- 1) **Administration.**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
 - 1.2 Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 6 mai 2024.
 - 1.3 Liste des comptes à payer et payés.
 - 1.4 Therrien Couture Jolicoeur s.e.n.c.r.l. – Autorisation de paiement de la facture pour un (1) dossier de nuisances.
 - 1.5 Présentation et adoption de l'audit financier au 31 décembre 2023.
- 2) **Incendie et sécurité civile.**
 - 2.1 Autorisation de signature de l'entente établissant la tarification applicable dans le cadre des fonctions des services d'entraide mutuelle.
- 3) **Voirie.**
 - 3.1 Glissières de sécurité — Octroi du contrat pour la réparation des glissières et l'ajout de nouvelles glissières.
 - 3.2 Réfection du stationnement du bureau municipal – Octroi du contrat.
 - 3.3 Asphaltage du stationnement du garage municipal – Octroi du contrat.
- 4) **Hygiène du milieu.**
 - 4.1 Projet pilote pour vérifier la capacité de l'usine d'eau potable – Mandat à M. Alain Berrouard.
- 5) **Loisirs et Culture.**
 - 5.1 Demande d'appui de la MRC de Drummond pour le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme Municipalité Amies des Aîné(e)s – Volet 2.
- 6) **Varia.**
- 7) **Comités.**
- 8) **Correspondance.**
- 9) **Période de questions.**
- 10) **Levée de l'assemblée.**

Sur proposition de Francine Julien, appuyé par Luc Chapdelaine, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée.

125-06-2024

1.2 Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 6 mai 2024.

La greffière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Dominique Laforce, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:
(Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 tel que présenté par la greffière.

Adoptée.

126-06-2024

1.3 Liste des comptes à payer et payés.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 6 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 014-01-2024 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Luc Chapdelaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :
(Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

Comptes payés et à payer :

Comptes à payer : 67 127.54 \$

Incompressibles : 78 079.69 \$

Salaires de mai 30 676.86 \$

TOTAL : 175 884.09 \$

Adoptée.

127-06-2024

1.4 Therrien Couture Jolicoeur s.e.n.c.r.l. – Autorisation de paiement d'une facture pour un dossier de nuisances.

CONSIDÉRANT la facture de Therrien Couture Jolicoeur s.e.n.c.r.l portant le numéro 536852 au montant de 8090.80 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que cette facture représente les frais de conseiller juridique pour un dossier de nuisances ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Francine Julien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement de la facture 536852 représentant les frais pour un dossier de nuisance au montant de 8090.80 \$ plus taxes applicables pour la période se terminant au 30 avril 2024.

Adoptée.

128-06-2024

1.5 Présentation et adoption de l'audit financier au 31 décembre 2023.

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers 2023 par l'auditeur le 3 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a rendu public le rapport financier annuel consolidé et audité pour l'exercice financier de l'année 2023.

CONSIDÉRANT l'exercice financier de la municipalité de Saint-Guillaume présente un équilibre budgétaire qui est attribuable à des dépenses d'infrastructure qui n'ont pas été financées et qui ont été affectées au surplus accumulé non affecté.

Le rapport financier 2023 consolidé a été préparé par Daniel Tétreault CPA.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Mathieu Labrecque, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'approuver les états financiers 2023 représentant un équilibre budgétaire.

Adoptée.

2. Incendie et sécurité civile.

129-06-2024

2.1 Autorisation de signature de l'entente établissant la tarification applicable dans le cadre des fonctions des services d'entraide mutuelle.

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Guillaume, Saint-Eugène, Saint-David, Saint-Bonaventure et Saint-Marcel désirent uniformiser le salaire des pompiers lors d'entraide entre les municipalités participantes ;

Sur proposition de Francine Julien, appuyée par Luc Chapdelaine et résolue unanimement :

QUE le maire et la directrice générale soient et sont par la présente autorisée à signer l'entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Guillaume.

Adoptée.

3. Voirie.

130-06-2024

3.1 Glissières de sécurité — Octroi du contrat pour la réparation des glissières et l'ajout de nouvelles glissières.

CONSIDÉRANT que plusieurs glissières sont à réparer soit près du 343 Grand rang des Sorel, près du 61 Grand rang des Sorel, près du 297 rue des Sorel;

CONSIDÉRANT que deux glissières sont à ajouter afin d'améliorer la sécurité routière près du 535 rang Ruisseau Sud et près du 251, rang du Ruisseau Sud;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été demandées et ont été reçues conformes;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est Entreprise NPL au montant total de 14 361.59 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Dominique Laforce et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER le contrat à Entreprise NPL au montant de 14 361.59 \$ plus taxes applicables.

D'affecter la dépense au poste budgétaire 02-355-00-649.

Adoptée.

131-06-2024 3.2 Réfection du stationnement du bureau municipal – Octroi du contrat.

CONSIDÉRANT que le stationnement du bureau municipal est en mauvais état;

CONSIDÉRANT que la fondation du stationnement doit être refaite ainsi que le pavage;

CONSIDÉRANT que plusieurs soumissions ont été demandées;

CONSIDÉRANT que la soumission de Pavage Drummond représente le prix le plus bas et répond aux attentes de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Luc Chapdelaine et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER le contrat à Pavage Drummond pour l'excavation au montant de 74 000 \$ plus taxes et au montant de 35 \$ le m.3 pour l'asphaltage.

D'affecter la dépense au poste budgétaire 02-320-00-699-00 comme prévu au budget.

Adoptée.

132-06-2024 3.3 Asphaltage du stationnement du garage municipal – Octroi du contrat.

CONSIDÉRANT que suite à la construction du garage municipal, les travaux d'asphaltage n'ont pas encore été faits;

CONSIDÉRANT que 4 soumissions ont été demandées;

CONSIDÉRANT que la soumission de Pavage Drummond représente le prix le plus bas et répond aux attentes de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Francine Julien et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER le contrat à Pavage Drummond pour un montant de 35 \$ le m.3 pour l'asphaltage.

D'affecter la dépense au poste budgétaire 02-320-00-699-00 comme prévu au budget.

Adoptée.

4. Hygiène du milieu

133-06-2024

4.1 Projet pilote pour vérifier la capacité de l'usine d'eau potable – Mandat à M. Alain Berrouard.

CONSIDÉRANT la suggestion de M. Alain Berrouard, expert en usine d'eau potable de faire un projet pilote afin de nous permettre de connaître de façon précise le nombre de gallons pouvant être traités à l'usine sans risquer de compromettre la qualité de l'eau et de valider certains calculs théoriques ;

CONSIDÉRANT que la vitesse de filtration utilisée sur le pilote serait d'environ 10 à 11 m/h alors que présentement l'usine opère à moins de 6 m/h (donc 6 m3 d'eau par m2 de filtre/heure);

CONSIDÉRANT que le montant forfaitaire est au coût de 11 000 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Julien, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Guillaume mandate M. Alain Berrouard afin d'effectuer un projet pilote sur l'usine d'aqueduc afin de pouvoir connaître de façon précise le nombre de gallons pouvant être traités à l'usine.

QUE la dépense soit portée au compte budgétaire du grand-livre 02-412-00-453-05.

Adoptée.

5. Loisirs et culture.

134-06-2024

5.1 Demande d'appui de la MRC de Drummond pour le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme Municipalité Amies des Aîné(e)s – Volet 2.

CONSIDÉRANT QUE le secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche MADA qui vise à aider les municipalités et les MRC désireuses d'encourager la participation active des aîné(e)s au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA permet de soutenir financièrement l'embauche d'une ressource devant jouer le rôle de coordonnateur MADA au sein d'une MRC engagée dans une démarche MADA,

CONSIDÉRANT QUE cette ressource est appelée à exercer un rôle pivot sur le territoire, en coordonnant la mise en œuvre et le suivi des plans d'action au bénéfice des aînés, à assurer la concertation et à la mobilisation nécessaire ainsi qu'à veiller aux transferts des connaissances nécessaires à l'adoption des meilleures pratiques;

CONSIDÉRANT QUE la personne chargée de la démarche MADA participera à l'implantation d'activités et de programme adaptés aux aîné(e)s selon leurs besoins, soutiendra la municipalité dans la mise en œuvre de leur plan d'action, améliorera la diffusion d'informations pertinentes, développera des partenariats avec les organismes de la région, étudiera l'évolution du plan d'action et développera des projets collectifs entre les municipalités participantes.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond s'est engagée auprès du Gouvernement du Québec à mener à bien la démarche MADA avec les 16 municipalités participantes de la MRC de Drummond à la démarche Municipalités

amies des aînés (MADA); Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-Du-Bon-Conseil (Paroisse), Notre-Dame-Du-Bon-Conseil (Village), Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Félix-De-Kingsey, Saint-Germain-De-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Lucien, Saint-Majorique-de-Grantham et Saint-Pie-de-Guire.

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage MADA a été formé, dont le principal mandat est de suivre et de soutenir les actions pour les aînés(e)s lors du processus et tout au long de la démarche;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de désigner une personne représentant la MRC de Drummond pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Julien, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la municipalité à la réalisation des objectifs du plan d'action MADA sous la coordination de la responsable MADA de la MRC de Drummond dans le cadre du volet 2 : Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés du programme Municipalités amies des aînés (MADA).

Adoptée.

6. Varia.

135-06-2024

6.1 Entretien des espaces verts pour l'année 2024 – Mandat à Foliflor.

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire avoir une personne responsable afin de s'occuper de l'entretien des espaces verts et des espaces fleuris de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ces espaces sont les plates-bandes du bureau municipal, l'entretien de la piste cyclable, la plate-bande de l'école primaire, les espaces fleuris du parc du Repère tranquille et de l'église ainsi que l'entretien sous les deux panneaux de bienvenues.

CONSIDÉRANT la soumission datée du 3 juin 2024 de Foliflor au montant de 7000 \$ plus taxes applicables pour l'entretien annuel et les travaux de fermeture soit la taille des végétaux, la préparation hivernale et la fertilisation automnale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la soumission de Foliflor relativement aux travaux d'entretien pour les espaces verts de la Municipalité de Saint-Guillaume pour l'année 2024.

Adoptée.

7. Comités.

8. Correspondance.

- Lettre de remerciement du Comité B.G.P.

9. Période de questions.

La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M., article 150.

Assistance : 14 personnes

136-06-2024 10. Levée de la séance.

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par Francine Julien, et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 20h00.

Adoptée.

M. Robert Julien
Maire

Anny Boisjoli
Directrice générale et greffière-très.

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Robert Julien, Maire